



# Budget annexe 2024 du S.P.I.C. SDE 76 Solaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20240314-2024\_03\_17CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2024

## Note de présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SDE76.

### I/ Section de d'exploitation

La section d'exploitation retrace l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires pour le fonctionnement quotidien de l'activité.

La section d'exploitation s'équilibre à :

Dépenses	Recettes
3 010 374.84 €	3 010 374.84 €

Les recettes d'exploitation se répartissent comme il suit :

#### RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	30 000,00 €	35 000,00 €
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>30 000,00 €</b>	<b>35 000,00 €</b>
77	Produits exceptionnels	5 010,00 €	4 100,00 €
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>35 010,00 €</b>	<b>39 100,00 €</b>
042	opérations d'ordre	6 118,59 €	6 146,88 €
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>6 118,59 €</b>	<b>6 146,88 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>41 128,59 €</b>	<b>45 246,88 €</b>

Pour information, R002 résultat reporté de 2023	2 965 127,96 €
--	----------------

Le budget primitif de l'année 2024 prévoit la perception des recettes correspondant à la vente d'électricité des installations inscrites aux programmes 2019 et 2020 qui ont été réceptionnées. Cette recette est toujours corrélée au nombre d'installations réalisées.

Les dépenses d'exploitation se répartissent comme il suit :

#### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	2 631 465,13 €	2 372 365,22 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	42 000,00 €	40 000,00 €
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>2 673 465,13 €</b>	<b>2 412 365,22 €</b>
66	Charges financières	0,00 €	12 306,23 €
67	Charges exceptionnelles	2 160,00 €	1 700,00 €
022	Dépenses imprévues	5 000,00 €	5 000,00 €
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>2 680 625,13 €</b>	<b>2 431 371,45 €</b>
023	Virement de la section d'investissement	509 760,76 €	548 669,83 €
042	opérations d'ordre	147 256,78 €	30 333,56 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>657 017,54 €</b>	<b>579 003,39 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 337 642,67 €</b>	<b>3 010 374,84 €</b>

## II/ Section d'investissement

L'année 2024 prévoit la poursuite de la réalisation du programme 2020 sur 4 communes :

- SIERVILLE
- GONNEVILLE LA MALLET
- OCTEVILLE SUR MER
- LA VAUPALIERE

De plus, la programmation 2022 permettra en 2024 la réalisation de 3 projets sur notre territoire, pour lesquels un marché de travaux est en cours :

- BOSC GUERARD SAINT ADRIEN
- SANDOUVILLE
- HEURTEAUVILLE

Et le lancement d'un nouveau marché de travaux pour les 3 autres opérations retenues :

- CROISY SUR ANDELLE
- SAINT LEONARD
- CAUVILLE SUR MER

La section d'investissement s'équilibre à :

Dépenses	Recettes
1 367 755.62 €	1 367 755.62 €

## 1/ Les recettes

Les recettes de la section d'investissement se répartissent comme suit :

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles
13	Subvention d'investissement	356 725,23 €	125 283,95 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1665)	324 551,87 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>681 277,10 €</b>	<b>125 283,95 €</b>
106	Dotations, fonds divers et réserves	30 682,07 €	218 313,20 €
45	Opération pour compte de tiers	12 000,00 €	0,00 €
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>723 959,17 €</b>	<b>343 597,15 €</b>
021	Virement de la section d'exploitation	509 760,76 €	548 669,83 €
040	Opérations d'ordre entre sections	147 256,78 €	30 333,56 €
041	Opérations patrimoniales	260 297,87 €	63 900,00 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>917 315,41 €</b>	<b>642 903,39 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 641 274,58 €</b>	<b>986 500,54 €</b>

Pour information, R001 solde d'exécution positif reporté en 2023	<b>381 255,08 €</b>
---	---------------------

Le solde d'exécution reporté en 2023 de 381 255,08 € est dû en grande partie à l'emprunt de 324 551,87 €

Le virement de la section de fonctionnement représente 548 669.83 €.

Afin de parvenir à l'équilibre des projets sur 20 ans, il est prévu de recourir à l'emprunt lorsque les opérations du programme 2020 seront réceptionnées. Pour l'heure, nous ne pouvons pas proposer d'inscription au chapitre 16 du budget 2024.

## 2/ Les dépenses

Les dépenses de la section d'investissement se répartissent comme suit :

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser 2023	Propositions nouvelles
20	Immobilisations incorporelles	116 000,00 €	42 054,00 €	127 500,00 €
23	Immobilisations en cours	1 337 046,05 €	557 514,28 €	521 816,46 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 453 046,05 €</b>	<b>599 568,28 €</b>	<b>649 316,46 €</b>
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	18 824,00 €
020	Dépenses impévues	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>48 824,00 €</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 463 046,05 €</b>	<b>599 568,28 €</b>	<b>698 140,46 €</b>
040	Opérations d'ordre	6 118,59 €	0,00 €	6 146,88 €
041	Opérations patrimoniales	256 697,87 €	0,00 €	63 900,00 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>262 816,46 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>70 046,88 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 725 862,51 €</b>	<b>599 568,28 €</b>	<b>768 187,34 €</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 367 755,62 €</b>
---	-----------------------

Les dépenses d'investissement représentent l'exécution des travaux d'installation des panneaux photovoltaïques. Les prévisions sont en baisse par rapport au budget précédent, car les opérations du programme 2022 présentant un désamiantage préalable ne sont pas retenues. De plus, le marché passé pour les 3 opérations citées plus haut a permis d'affiner les propositions des chapitres 23 et 041 pour le BP 2024.

Pour le programme de réalisations 2023, seul le chapitre 20 pour les dépenses de maîtrise d'œuvre est proposé. Il n'est donc pas prévu de réalisation d'immobilisations en cours sur cette programmation.